



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E108898

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2023

ÉDITÉ LE 17/07/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 07/10/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHATEAUROUX 2005B00842

Siret : 484 419 882 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 118184

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144488458

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144488458

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2022

Raison sociale : J.D.

304 RUE NATIONALE
36400 LA CHATRE

Téléphone : 02 54 48 13 30

Portable :

Site Internet : www.jd-plomberie-36.fr

E-mail : l.aubard@sarljd.com

Responsabilité légale :

AUBARD LAURENT GÉRANT

Fax : 02 54 48 46 03

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	26/11/2019
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/11/2022
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	17/11/2020
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	17/11/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/11/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	09/11/2022
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.